



N° 2

**OBJET :**  
Fourniture de conteneurs enterrés avec leurs fosses - Avenant n°1 au marché avec la Société CITEC ENVIRONNEMENT

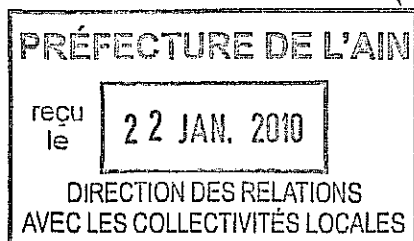
Nombre de membres	
En exercice	Votants
19	13

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur, après dépôt en Préfecture

le 22 janvier 2010



Pour le Président  
et par délégation  
Le Directeur Général  
B. DUPONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**Séance du 18 janvier 2010**

Convocation en date du 11 janvier 2010

Sous la présidence de Michel FONTAINE, Président.

**Présents :** **MM.** Michel FONTAINE, Jean-François DEBAT, Jean-Paul RODET, **Mme** Sylviane CHENE (Bourg-en-Bresse), **MM.** Michel CHANEL (Buellas), Jean BERARD (Dompierre-sur-Veyle), Bernard DUPIN (Jasseron), Yves BOUILLOUX (Montcet), Jean-Claude SIMONET (Montracol), **MM.** Christian BERNARD (Polliat), Gérard GAVILLON (Servas), Bernard QUIVET (St-André-sur-Vieux-Jonc), **Mmes** Cécile BERNARD (St-Denis-Les-Bourg), Monique BRUHIÈRE (Saint-Rémy).

**Excusés :** **MM.** Thierry MOIROUX (Bourg-en-Bresse), Michel BUELLET (Lent), **Mme** Hélène CEDILEAU (Péronnas), **MM.** Christian JAMBON (Vandeins), Bernard PERRET (Viriat).

**Secrétaire de séance :** M. Christian BERNARD (Polliat).

\*.\*.\*.\*.\*.\*.\*.\*

**Madame Cécile BERNARD, Vice-Présidente,** expose à l'assemblée que le marché de fourniture et pose de conteneurs enterrés avec leurs fosses a été notifié le 2 octobre 2007 à la Société CITEC ENVIRONNEMENT.

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article 10.2 du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), les prix du marché sont révisés annuellement par application d'une formule de révision qui prend en compte les indices suivants :

- FD = frais divers
- 2661.00 = éléments en béton pour la construction
- 2710.21 = produits en aciers inoxydables avec NI supérieur ou égal à 2,5%

**CONSIDERANT** que toutefois, à la suite de l'arrêt de la diffusion des indices 2661.00 et 2710.21 et conformément aux directives de l'I.N.S.E.E., il convient, par la passation d'un avenant au marché, de remplacer respectivement ces paramètres par les indices FMOD236100 (éléments en béton pour la construction) et MOOD241001 (produits en aciers inoxydables avec NI supérieur ou égal à 2,5%).

**Madame la Vice-Présidente** propose au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil, d'approuver l'avenant n°1 au marché avec la Société CITEC ENVIRONNEMENT relatif au changement d'indices, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces y afférant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché avec la Société CITEC ENVIRONNEMENT comme susmentionné ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**M. FONTAINE**

